

# Règlement du Groupe "CAN Saint-MAX"

## 1-Raison sociale :

Le groupe CAN Saint-Max est constitué de coureurs tous chemins. L'objectif est :

- De développer la course tous chemins, pour les pratiquantes et pratiquants adultes,
- D'accueillir des triathlètes ou sportifs dont la discipline nécessite la pratique de la course à pieds,
- De s'adapter aux évolutions démographiques et techniques au sein du groupe CAN Saint-MAX, c'est dire assurer la formation des cadres de la structure afin de protéger la santé des pratiquants.

## 2-Composition du groupe CAN Saint-MAX:

Le groupe CAN Saint-Max est composé de tous les coureurs à jour de licence.

## 3-Encadrement du groupe CAN Saint-MAX:

Les plans d'entraînement sont en rapport avec les objectifs sportifs défini par les membres du groupe CAN Saint-Max. Ils sont élaborés par l'un des membres de l'équipe technique ci-dessous.

Une équipe technique bénévole anime les séances. Ahcen CHOUGUI coordonne cette équipe constituée actuellement de Patrice OGER, Perrine BOISSEAU, Loïc WINGER et Patrice DUPRE. Tous sont entraîneurs diplômés ou en cours de formation. Tout nouvel entraîneur devra être coopté par l'ensemble de l'équipe technique et du comité directeur. Toute exclusion d'un membre de l'équipe technique devra être prononcée par au moins la moitié du groupe de techniciens et validée par le comité directeur.

L'équipe technique s'appuie sur le plan d'entraînement. Elle définit si nécessaire les points de rendez-vous, les adaptations des séances et autres aménagements au bon déroulement des séances.

## 4-Communication

Pour les diverses communications en lien avec son fonctionnement et animations, le groupe CAN Saint-MAX dispose de deux profil facebook réservés. L'un dénommé CAN est uniquement à ses coureurs et techniciens licenciés à la FFA. Ce profil CAN est un groupe fermé et donc par définition un moyen pour l'ensemble des coureurs du CAN Saint-Max de communiquer entre eux, mais pas avec l'extérieur. Les échanges sur le profil Facebook du groupe CAN sont donc confidentiels et cette confidentialité doit être préservée par l'ensemble des coureurs du CAN Saint-Max.

Pour la bonne harmonie, il est souhaité que les informations ne soient divulguées par aucun moyen: accès à une tiers au profil CAN Saint-Max par le profil d'un membre du groupe, transmission verbale d'informations etc...

Tout membre qui ne respecte pas ces règles de bon sens sera exclu du profil CAN.

Par ailleurs, trois modérateurs peuvent retirer à tout moment les informations qui porteraient atteinte au groupe ou à l'un de ses membres. L'auteur d'informations néfastes ou portant atteinte à l'image du groupe CAN Saint-Max sera retiré du groupe de membres. Il en sera de même pour toutes utilisations du site à des fins de communications diverses, diffamantes ou tendancieuses (racistes, politiques, religieuses etc.....). En fonction de la gravité de ses actes le membre concerné pourrait être convoqué devant le comité directeur.

Le second profil CAN Saint-Max est un groupe ouvert à tous sur invitation. Il est utilisé comme vecteur publicitaire.

#### **5-Réunion du groupe CAN Saint-Max:**

Les coureurs du groupe CAN Saint-MAX se réunissent environ deux fois par saison pour définir les règles de fonctionnement, partager sur les résultats sportifs et fixer leurs objectifs de compétitions.

#### **6-Equipement vestimentaire du groupe CAN Saint-Max :**

Le groupe CAN Saint-MAX dispose d'une tenue spécifique qui permet aux coureurs de disposer d'une tenue identique et d'être identifiés. Cette tenue est financée par les adhérents et les différents sponsors.

#### **7-Lieux d'entraînements et créneaux d'utilisation des installations:**

Le stade Raymond Petit est le point de rendez-vous principal des coureurs CAN Saint-MAX. Des créneaux définis dans la convention avec la CUGN permettent l'utilisation de la piste. Une convention permet également l'utilisation des installations du COSEC le lundi soir. Voici les horaires d'entraînements officiels :

-Le lundi hors vacances scolaires, au gymnase du COSEC de Tomblaine de 18h30 à 20h30 (utilisation des vestiaires et du praticable de la salle de gym de 19h30 à 20h30). Pendant les vacances scolaires, au stade Raymond Petit de 18h00 à 20h00 (utilisation des vestiaires et de la salle de musculation si elle est disponible).

-Le mercredi sur la piste du stade Raymond Petit de 18h00 à 20h00

-Le jeudi sur la piste du stade Raymond Petit de 18h00 à 20h00

-Le samedi, utilisation de deux vestiaires du stade Raymond Petit de 9h00 à 11h00.

L'utilisation de la piste du stade Raymond Petit est assurée en parfaite cohabitation et intelligence avec les autres sections ou clubs utilisateurs.

#### **8-Sécurité au cours des séances:**

Les coureurs du groupe CAN Saint-Max respectent l'extérieur du stade Raymond Petit, les règles du code de la route notamment lors de la traversée des routes. Sur la piste, les entraîneurs du groupe CAN Saint-Max et des autres éventuelles sections utilisatrices définissent une organisation qui garantit la sécurité des athlètes. Une fois définies et présentées par l'animateur de la séance, ces règles de sécurité doivent être appliquées avec rigueur par les coureurs du CAN Saint-Max.

#### **9-Modification du règlement du groupe CAN Saint-Max :**

Ce règlement intérieur est consultable par tous les membres du groupe CAN Saint-Max sur le profil facebook du groupe CAN Saint-Max. Toutes modifications devront être adoptées par décision à l'unanimité des membres du comité directeur du CAN Saint-Max.

### **10-Respect des règles de fonctionnement du groupe CAN Saint-Max:**

Tout coureur du groupe CAN Saint-Max s'engage à respecter ces règles de fonctionnement, ce règlement intérieur ainsi que le règlement d'utilisation des installations communautaires.